2026 - 040

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25 SEP. 2026
ID : 030-213000094-20260924-26_40_ADMIS_N_V-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALZON

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Date de convocation :

18 septembre 2026

Date d'affichage :

18 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, jeudi 24 septembre, à 17h30, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du conseil, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Claude **VIVENS**, Maire.

Présents : Elodie **BRUN,** Estelle **JACQUEMIN,** Anna **MOLECKA,** Lorry **MONTET,** Carine **ROUBAUD,** William **OSWALD,** Christian **SALZE,** Bernard **SALZE,** Jean-Pierre **VIDAL,** Claude **VIVENS.**

Excusée : Muriel **ABERLENC** procuration à Christian **SALZE**

Secrétaire de séance : Elodie **BRUN**

OBJET : ADMISSIONS EN NON VALEUR

Au vu de l'état présenté par le Trésorier du Vigan relatif aux admissions en non-valeur à prendre en compte dans le budget de la commune 2026, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cet état de produits irrécouvrables joint, à savoir :

BUDGET COMMUNAL

La somme à prendre en compte est de **2 290.40 €** dont les crédits sont prévus au Budget Primitif 2026 au compte 6541.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE, à l'unanimité, la prise en compte, dans le budget primitif 2026 de la commune, l'état d'admission en non-valeur pour le montant précisé ci-dessus.

Le Maire,

MAIRIE D'ALZON 30770 (Gard)

Claude **VIVENS**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nimes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.

Certificat d'affichage du 25 SEP. 2026 au _____.

Envoi au contrôle de légalité le : 25 SEP. 2026